



2023 / 74

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-ET-UN SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - JAY Hélène - KALIAKOURAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIR** : Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

**EXCUSÉ** : M. GUILLARD Paul

Madame Sylvie GERMANAZ est désignée Secrétaire de Séance.

**Date de Convocation** :  
14 septembre 2023

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 22  
Votants : 23

### **Objet** : Partenariat de développement du covoiturage sur le territoire de la CCVA - Blablacar Daily

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique de mobilité innovante, actée par délibération du 25 mai 2023, l'établissement souhaite expérimenter et étudier le développement de la pratique du covoiturage « domicile-travail » sur son territoire et a choisi, à l'instar des territoires voisins, BlaBlaCar Daily, notamment en raison de son expertise pour l'accompagner dans cette démarche.

Les conditions de réalisation de l'expérimentation sont définies par le projet de partenariat transmis en amont du conseil qui définit les différentes obligations des parties sous la houlette de l'APTV concernant les EPCI du territoire.

Le partenariat poursuit plusieurs objectifs :

- Développer la pratique du covoiturage « domicile-travail » sur les zones ciblées en atteignant une masse critique d'inscrits pour offrir un service souple et attrayant
- Améliorer la connaissance de l'établissement relativement aux usages des utilisateurs afin d'optimiser le service rendu aux habitants dans les différentes politiques publiques exercées ;
- Analyser la pratique des incitatifs financiers dans le développement du covoiturage « domicile-travail », sa massification et sa régularité ;
- Estimer le coût de pérennisation d'un système de covoiturage « domicile-travail » sur le territoire.

Le Président propose d'approuver cette expérimentation.

**Vu** la délibération 2023/54 en date du 25 mai 2023 relative à la mise en place d'une incitation à la pratique du covoiturage,

**Vu** les conditions générales de ce projet de partenariat,

**Vu** la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs,

**Considérant** l'intérêt majeur de cette expérimentation,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** cette expérimentation.

**APPROUVE** les conditions générales de ce partenariat.

**APPROUVE** la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents.

Pour	Contre	Abstention	NPPV*
23			

\*Ne prend pas part au vote

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,



André POINTET